ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 110473

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la reconnaissance universitaire des études d'infirmiers et d'un réel statut d'étudiant. Les apprentis infirmiers demandent à ce que leurs trois années et demie d'études soient prises en compte à leur juste valeur. À l'heure actuelle, les quelque 30 000 jeunes qui sortent des centres de formation ne se voient attribuer qu'un bac + 2 alors qu'ils souhaiteraient obtenir une licence équivalente à trois années d'études. Il lui demande de lui indiquer quelles sont ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Jean Charroppin
Circonscription : Jura (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 110473
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12092